

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de vidéoconférence, le **lundi 5 octobre 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du 8 septembre 2020
4. **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**
 - 4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)
 - 4.2 Dépôt de la liste de correspondance du mois de septembre 2020
5. **AVIS DE MOTION**
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement No. 20.07 relatif à l'utilisation de l'eau d'aqueduc et aux autres services se rattachant à l'aqueduc
 - 6.2 Adoption du règlement No. 08.09.61.20 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de spécifier la superficie de plancher maximale permise des usages complémentaires à l'usage aéroportuaire
7. **RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
 - 7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Congé des Fêtes – Fermeture des bureaux
 - 8.2 Renouvellement de mandat – Vérificateur financier externe (auditeur)
 - 8.3 Mandat - Bélanger Sauvé
 - 8.4 Calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil municipal
 - 8.5 Bail du poste de police de la Sûreté du Québec - Renouvellement 5 ans

9. FINANCES

- 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de septembre 2020, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
- 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois de septembre 2020
- 9.3 Adoption du budget et de la quote-part 2021 - Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
- 9.4 Adoption du budget et de la quote-part 2021 - Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Soumissions de sel à déglacer – Appel d’offres sur invitation
- 11.2 Demande au MTQ - Opération cadastrale et cession des voies de desserte longeant l'autoroute 20 (chemins Crépuscule, de l'industrie et Nobel)
- 11.3 Entente avec le Conseil régional en environnement de la Montérégie pour le projet Embarque! Montérégie
- 11.4 Embauche - Journalier opérateur à la voirie

12. HYGIÈNE

13. PERMIS ET INSPECTION

- 13.1 Autorisation de signature - Servitude de passage - Lot projeté 6 347 447

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Adhésion à une demande collective de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1
- 14.2 Adhésion au projet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Coopération intermunicipale en loisir, sport, culture et communautaire

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-10-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et ses renouvellements qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 7 octobre 2020 ;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui demande au Conseil de siéger à huis clos à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui demande que cette séance soit publicisée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20 h 01.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2020-10-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout :

8.5 Bail du poste de police de la Sûreté du Québec - Renouvellement 5 ans

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-10-003

3.1 - SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire aborde le sujet de la vague de tentatives de vols de véhicules observée sur le territoire de la municipalité et invite les citoyens à redoubler de prudence et de vigilance afin d'éviter de se faire voler. Il mentionne avoir déjà communiqué avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à cet effet.

Par la suite, il fait état de la démarche de sondage entreprise auprès des citoyens concernés à la suite de la réception d'une demande de réduction de la limite de vitesse sur une plus grande partie du chemin du Ruisseau Nord. Les résultats démontrent qu'autant de citoyens sont pour que contre cette demande. Compte tenu de ces résultats, le Conseil a pris la décision de ne pas apporter de changement, du moins pour l'instant.

Il termine en mentionnant qu'une demande de surveillance policière accrue sera adressée à la Régie de police et que la situation sera réévaluée ultérieurement.

4.2 - DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de septembre 2020. Le Conseil prend acte.

- Lettre datée du 9 septembre 2020
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

5 - AVIS DE MOTION

6 - RÈGLEMENTS

2020-10-004

6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 20.07 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU D'AQUEDUC ET AUX AUTRES SERVICES SE RATTACHANT À L'AQUEDUC

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 20.07;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2020;

ATTENDU Qu'un projet de règlement a été déposé le 8 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 20.07 relatif à l'utilisation de l'eau d'aqueduc et aux autres services se rattachant à l'aqueduc soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-005

6.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.61.20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE SPÉCIFIER LA SUPERFICIE DE PLANCHER MAXIMALE PERMISE DES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'USAGE AÉROPORTUAIRE

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 08.09.61.20;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 30 juin 2020;

ATTENDU Qu'un premier projet de règlement a été adopté le 10 août 2020;

ATTENDU Qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, l'assemblée publique de consultation prévue par la loi a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours s'étant terminée le 7 septembre 2020;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020;

ATTENDU Qu'aucune demande n'a été présentée pendant la période d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux
APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No. 08.09.61.20 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de spécifier la superficie de plancher maximale permise des usages complémentaires à l'usage aéroportuaire soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 août 2020
- Régie intermunicipale des service animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 août 2020
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration 26 août 2020
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 août 2020
- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration 20 août 2020
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Compte-rendu de la rencontre du comité du 19 août 2020

8 - ADMINISTRATION

2020-10-006

8.1 - CONGÉ DES FÊTES – FERMETURE DES BUREAUX

ATTENDU Que le Conseil municipal doit aviser les citoyens de la fermeture des services municipaux pour la période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'aviser les citoyens, en affichant un avis public, aux endroits désignés, les informant de la fermeture des services municipaux du 23 décembre 2020 à 12h30, et ce, jusqu'au 3 janvier 2021 inclusivement.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-007

8.2 - RENOUVELLEMENT DE MANDAT – VÉRIFICATEUR FINANCIER EXTERNE (AUDITEUR)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'offre de services de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification des états financiers pour une période de 2 ans, soit un montant de 10 800 \$ pour l'exercice financier 2020 et 10 900 \$ pour l'exercice financier 2021, excluant les taxes. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-130-00-413 et inclut notamment :

1. La vérification proprement dite des livres selon les normes reconnues;
2. La préparation des états financiers (consolidé et non consolidé) et complétés sur les formulaires du MAMH (prêts à transmettre);
3. La préparation des déclarations d'impôt pour l'exercice;
4. La rencontre avec la direction et le conseil municipal.

ADOPTÉE

2020-10-008

8.3 - MANDAT - BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU le dépôt du grief 2020-02 le 13 août 2020 par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3580;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a mandaté par la résolution No. 2020-09-007 le cabinet Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. pour entreprendre toutes les démarches requises à la bonne gestion de ce dossier, incluant le mandat à confier à une firme des ressources humaines pour procéder à une enquête externe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Simon Chalifoux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le cabinet Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L. à mandater au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil la firme Relais Expert-Conseil pour procéder à une enquête externe suivant l'estimé des coûts du 16 septembre 2020. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-160-01-416.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-009

8.4 - CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU Que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021, qui se tiendront, sauf exception, les lundis et qui débiteront à 20 h :

11 janvier	5 juillet
1 ^{er} février	2 août
1 ^{er} mars	7 septembre
6 avril	4 octobre
3 mai	1 ^{er} novembre
7 juin	13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-010

8.5 - BAIL DU POSTE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - RENOUELEMENT 5 ANS

ATTENDU la demande de la Société Québécoise des Infrastructures de renouveler le bail du poste de police de la Sûreté du Québec pour 5 ans, et ce, tel que prévu à l'entente initiale signée entre les parties;

ATTENDU Que plusieurs échanges entre la Société Québécoise des Infrastructures et la direction générale ont eu lieu concernant les modalités de renouvellement du bail qui vient à échéance le 21 mars 2021 ;

ATTENDU la demande du locataire d'effectuer des travaux de peinture et de rénovation avant le renouvellement du bail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le renouvellement du bail du 22 mars 2021 au 21 mars 2026 et d'autoriser monsieur Normand Teasdale, maire et madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la proposition de location ainsi que l'Avenant 2 au bail 5478-02). Les travaux de peinture et de réparation demandés seront entrepris après la signature de l'entente de renouvellement et les dépenses seront prévues au budget 2021.

La préparation et le réaménagement des espaces de même que la surveillance des lieux pour la période des travaux est la responsabilité du locataire.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2020-10-011

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 9312 à 9343 inclusivement, pour un montant de 64 986,03 \$, les prélèvements automatiques au montant de 11 827,41 \$ et le compte-salaires au montant de 55 238,62 \$.

ADOPTÉE

2020-10-012

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de septembre au montant de 355 867,73 \$.

ADOPTÉE

2020-10-013

9.3 - ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU Que le 9 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU Qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU Que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU Que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU Que quatre (4) versements sont exigés pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil approuve le budget 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, pour un montant total de 467 121,00 \$ payable en quatre (4) versements égaux de 116 780 \$ aux dates suivantes : 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2021. La dépense sera applicable au poste budgétaire 02-220-00-442.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-014

9.4 - ADOPTION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU Que le 18 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU Qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU Que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU Que la Municipalité doit verser une quote-part annuelle à la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil approuve le budget 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, pour un montant total de 11 317,00 \$. La dépense sera applicable au poste budgétaire 02-490-01-446.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2020-10-015

11.1 - SOUMISSIONS DE SEL À DÉGLACER – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU Que la Municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture de sel à déglacer pour la saison hivernale 2020-2021;

ATTENDU Que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Soumissionnaire	Ramassé Montréal (transport et taxes non inclus)	Livré Saint-Mathieu (transport inclus, taxes non incluses)
Mines Seleine	80,00 \$ /TM	81,19 \$ /TM
Compass Minerals	90,00 \$ /TM	96,55 \$ /TM

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphane Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accorder le contrat de fourniture de sel à déglacer à Mines Seleine étant le plus bas soumissionnaire pour la saison hivernale 2020-2021, livré au 672, rue Principale à Saint-Amable (entrepôt de l'entrepreneur en déneigement), au coût de 81,19 \$ / TM, excluant les taxes. La livraison à Saint-Amable est incluse au montant. La dépense sera applicable au poste budgétaire 02-330-00-629.

Le transporteur est G. Brodeur Inc. membre en règle de l'Association des camionneurs en vrac région 06. Ce dernier a été choisi par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil et effectuera le transport pour la saison complète.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-016

11.2 - DEMANDE AU MTQ - OPÉRATION CADASTRALE ET CESSIION DES VOIES DE DESSERTE LONGEANT L'AUTOROUTE 20 (CHEMINS CRÉPUSCULE, DE L'INDUSTRIE ET NOBEL)

ATTENDU Que les lots 5 133 042, 5 133 043 et 5 133 096 incluent les voies de dessertes et l'autoroute 20 (A-20) et que ces derniers sont la propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU Que les voies de dessertes, à savoir les chemins du Crépuscule, de l'Industrie et Nobel, sont situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU Que la Municipalité assure l'entretien et les réfections de l'ensemble des infrastructures reliés à ces voies de desserte tant au niveau des conduites que du pavage, et ce, à ses frais depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à une opération cadastrale visant à séparer les voies de desserte situées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil de l'autoroute 20 (A-20) afin que lesdites voies soient cédées à la Municipalité.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-017

11.3 - ENTENTE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE POUR LE PROJET EMBARQUE! MONTÉRÉGIE

ATTENDU Que le projet *Embarque ! Montérégie* fait la promotion du covoiturage en créant un réseau de stationnement réservé au covoiturage en Montérégie;

ATTENDU Que ce projet a pour but de permettre aux conducteurs et aux passagers de se rejoindre à un endroit central, sécuritaire, légal et gratuit;

ATTENDU Que la mobilité des citoyens fait partie des préoccupations de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, l'amélioration des infrastructures pour favoriser le covoiturage vient compléter les autres options de transport de la municipalité comme le transport collectif et le réseau cyclable;

ATTENDU Que l'Entente avec le CRE Montérégie est à faible coût et n'est pas très contraignant pour la municipalité;

ATTENDU Que les responsabilités de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil envers les cases réservées au covoiturage restent les mêmes que celles prévues pour les stationnements municipaux : une surveillance minimale et l'entretien (déneigement);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Simon Chalifoux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal autorise madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil le protocole d'entente à intervenir entre les parties, pour une durée indéterminée, avec renouvellement annuel automatique le 15 mai de chaque année.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-018

11.4 - EMBAUCHE - JOURNALIER OPÉRATEUR À LA VOIRIE

ATTENDU les recommandations du comité de sélection et de la direction générale;

ATTENDU Que quelques candidats ont été contactés en entrevue téléphonique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de Martin Lelievre au poste de journalier opérateur à la voirie, statut permanent temps plein, en date du 5 octobre 2020 selon les conditions de travail établies par la Convention collective en vigueur.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 – HYGIÈNE

13 - PERMIS ET INSPECTION

2020-10-019

13.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE DE PASSAGE - LOT PROJETÉ 6 347 447

ATTENDU le projet de construction d'un bâtiment principal industriel situé sur le lot projeté 6 347 447 requiert une servitude de passage dans laquelle la Municipalité doit être partie l'acte tel que stipulé à l'article 753 du règlement de zonage No. 08.09;

ATTENDU la résolution No. 2020-09-014;

ATTENDU le plan de servitude de passage réalisé par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, dossier FM4387-D-servitude de passage;

ATTENDU la description en cours de réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser monsieur Normand Teasdale, maire et madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de service de passage visant le lot projeté 6 347 447 tel qu'illustré sur le plan de servitude de passage réalisé par monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, dossier FM4387-D-servitude de passage.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-020

14 - LOISIRS ET CULTURE

14.1 - ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – VOLET 1

ATTENDU Que le vieillissement de la population québécoise est une préoccupation importante, puisqu'il aura des répercussions directes sur divers aspects de la gouvernance locale au cours de prochaines années;

ATTENDU Qu'il est souhaitable d'offrir un milieu de vie convenable et inclusif aux aînés résidant sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) afin d'encourager leur participation active au sein de la communauté;

ATTENDU Que le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre un soutien d'accompagnement ainsi que de l'aide financière grâce au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin de soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

ATTENDU Que ce Programme de soutien se divise en deux (2) volets, soit :

- Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;
- Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU Que certains enjeux transversaux gagneraient à être traités régionalement par l'entremise de la MRCVR;

ATTENDU Que pour qu'une MRC soit admissible au Volet 1 du Programme, elle doit coordonner un regroupement d'au moins cinq (5) municipalités ou représenter une proportion minimale de vingt-cinq pour cent (25 %) de celles qui sont comprises sur son territoire;

ATTENDU Que, de ce fait, au moins quatre (4) municipalités du territoire de la MRCVR doivent adhérer au regroupement afin que soit présentée, par la MRCVR, une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre de ce Programme;

ATTENDU Que chacune de ces municipalités doit avoir sa propre politique des aînés assortie d'un plan d'action qui en découle;

ATTENDU Qu'il y a plusieurs avantages à réaliser une demande collective en lien avec une MRC, car elle permet :

- d'établir une concertation entre toutes les municipalités;
- de donner un soutien aux municipalités avec moins de ressources;
- d'identifier les enjeux et les actions nécessaires qui touchent l'ensemble du territoire;
- de faciliter les liens avec les acteurs des milieux régionaux et provinciaux;
- de s'assurer d'avoir une vision globale du territoire pour permettre de faire les liens avec les comités locaux;
- d'avoir accès au Volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui est un soutien dans la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du territoire;
- de verser une contribution financière moins grande que les municipalités qui réalisent une démarche individuelle;

ATTENDU Que la MRCVR jouera un rôle de coordination dans la réalisation des travaux d'une démarche MADA;

ATTENDU Que chaque municipalité doit nommer un élu responsable du dossier « Aînés »;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil s'engage à participer et adhère au projet pour réaliser une politique et un plan d'action pour la MRC de La Vallée-du-Richelieu en faveur des aînés et s'engage à mettre à jour sa politique et son plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA).

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil autorise le dépôt, par la MRC de La Vallée-du-Richelieu, d'une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (Volet 1).

Que le Conseil nomme la MRC de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable du projet.

Que le Conseil autorise que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Que le Conseil nomme madame Diane Demers comme étant l'élue responsable du dossier « Aînés » et madame Mona S. Morin pour agir à titre de substitut.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2020-10-021

14.2 - ADHÉSION AU PROJET DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN LOISIR, SPORT, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU Qu'un mandat a été octroyé à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, dans le cadre d'un programme d'aide gouvernementale visant soutenir une initiative régionale de coopération intermunicipale de loisir, sport, culture et communautaire;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a pris connaissance du guide à l'intention des organismes municipaux « Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale » ;

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil désire participer au projet afin de cartographier les actifs (culturels et sportifs), d'évaluer les besoins en matière de culture et loisir, d'identifier les possibilités de collaboration et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations dans le cadre du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux
APPUYÉ DE : Madame Diane Demers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil s'engage à participer au projet intitulé « Coopération intermunicipale en loisir, sport, culture et communautaire » piloté par la MRC de La Vallée-du-Richelieu, afin de cartographier les actifs de loisir, de sport, de culture et d'activités communautaires, d'évaluer les besoins en matière de loisir, de sport, de culture et d'activités communautaires, d'identifier les possibilités de collaboration régionale ou intermunicipale et d'établir une formule de partage relative aux frais de construction et d'opérations des actifs potentiels.

Que madame Lyne Rivard, directrice générale de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil représente celle-ci à la Table de concertation régionale (TCR) créée aux fins du projet, et participe aux rencontres.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens étaient invités à adresser leurs questions par écrit aux membres du Conseil municipal.

Un commentaire a été laissé de la part d'un citoyen sur la chaîne YouTube municipale. Une réponse à ce commentaire a été formulée par les membres du Conseil municipal.

2020-10-022

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 52.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 5 octobre 2020.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire